

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°230905AR167CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Place du Général de Gaulle - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par la société SENEBAT  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement 23 Place du Général de Gaulle à Hondschoote afin de faciliter des travaux de rénovation,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées devant le n°23 Place du Général de Gaulle à Hondschoote du Mercredi 6 septembre au Jeudi 7 septembre 2023 :

- Stationnement interdit sur 2 places de stationnement
- Sécurisation du site

**Article 2°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
- Les Services Municipaux, pour information et exécution.
- Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
- M. SENECHAL, Société SENEBAT, pour information et exécution.
- M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
- M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOOTE, le 05 septembre 2023

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

